

Bulletin d'adhésion 2022

Institution ou entreprise ou association



Identification de votre structure

Raison sociale :
Nom du service / département :
Adresse :
Code postal : Ville :
Forme juridique :

Identification de la personne représentant votre structure

Nom : Prénom :
Fonction :
Tél. : Adresse mail :

Catégories de membre

Le montant de la cotisation dépend de l'effectif de votre structure.

- 1 à 5 employés : 100 €
- 6 à 12 employés : 300 €
- 13 à 100 employés : 520 €
- Plus de 100 employés : 980 €
- Donateur : à partir de 2 000 €

Paiement

- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association Les Promenades urbaines
- Par virement bancaire : Titulaire : Association Les Promenades urbaines
Banque : 42559
Guichet : 10000
Compte : 08011676095
Clé Rib : 85
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0116 7609 585

Adresse de facturation (si elle est différente de celle de la structure) :

Raison sociale :
Adresse : Code postal :
Ville :

Fait à : Signature :
Le :

Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné de son règlement par chèque, à l'adresse :
Association Les Promenades Urbaines, 112, rue Lamarck, 75018 Paris
www.promenades-urbaines.com / 06 14 56 60 33 / promenades@promenades-urbaines.com



Pourquoi adhérer à l'association les Promenades Urbaines ?

La question de la transmission constitue l'un des enjeux centraux de l'association. Dans une logique d'intérêt général, l'ambition de l'association est de devenir une « école ouverte » de la ville, dont les recherches, les méthodes, les outils pourront s'adresser à un large public tout en profitant à l'ensemble de ses membres, notamment par :

- ✓ Le développement d'un centre de ressources en ligne,
- ✓ Une politique volontaire de formation et de diffusion de contenus et de méthodes reproductibles,
- ✓ L'animation d'un réseau d'acteurs et de compétences favorisant la collaboration interdisciplinaire et l'identification d'axes de recherche originaux et innovants dans les domaines de la pédagogie et de la lecture de la ville, de la production des ressources documentaires en ligne ou à travers les nouvelles technologies numériques.
- ✓ Une démarche de conception et de programmation de promenades urbaines originales,
- ✓ L'organisation de manifestations (colloques, séminaires, journées thématiques).

Dans ce cadre, l'association les Promenades Urbaines est ouverte aux personnes individuelles, aux structures privées et publiques s'intéressant au développement et à la diffusion des promenades urbaines, qu'elles relèvent du monde de la culture, du patrimoine, du tourisme, des établissements d'enseignements, de recherche et de formation, des entreprises, des collectivités territoriales ou de celui des travailleurs indépendants, des conférenciers, des artistes.

L'association Les Promenades Urbaines offre à ses membres :

- ✓ Un cadre de coopération pour conduire des actions communes ou coordonnées en faveur d'une plus forte sensibilisation du public à l'évolution architecturale, urbaine et paysagère des villes,
- ✓ Une plate-forme de réflexion et d'échange dans le secteur de la pédagogie et de la lecture de la ville et du tourisme urbain,
- ✓ Une possibilité de soumission de projets en vue de leur acceptation par l'association, et le cas échéant de leur financement,
- ✓ Des possibilités de collaboration dans le domaine de l'ingénierie documentaire et des nouveaux outils numériques et de la mobilité,
- ✓ Une visibilité soutenue au travers d'actions de communication et d'événements organisés par l'association.